RÈGLEMENT DU CONCOURS "LA RENTRÉE DES EMBOUQUINEURS" du 1/09/2023 au 1/10/2023 inclus



Article 1 : La société organisatrice

Le groupe *Dialogues* (Parvis Marie-Paul Kermarec, 3 Sq. Mgr Roull, 29200 Brest) représenté par Mme Cathy Jolivet, Directrice Générale, organise, **du 1 septembre 2023 au 1 octobre 2023 minuit**, un concours sans obligation d'achat, intitulé "La rentrée des Embouquineurs" consistant en la réalisation d'un texte court (5 000 signes maximum), d'une BD, d'une vidéo, d'une création plastique, d'une chanson ... Le thème : **PARLE-NOUS DE TON LIVRE PRÉFÉRÉ!**

Article 2: Les participants

L'offre de participation s'adresse à tous les enfants et adolescent·e·s du CP à la troisième.

Article 3 : Conditions de participation

La participation est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux. Les Participant·e·s et leurs représentants légaux s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de DIALOGUES.

Il est précisé qu'une personne souhaitant participer au Concours est identifiée par ses nom, prénom, date de naissance, classe, numéro de téléphone, adresse postale, email, indiqués par elle-même sur le manuscrit déposé ou envoyé à l'adresse mail embouquineurs@librairiedialogues.fr.

Il ne peut y avoir plus d'une participation par participant·e.

S'il est constaté qu'un e participant e a adressé plusieurs manuscrits, seule sa première contribution sera prise en compte.

En cas de contestation, seuls les listings de DIALOGUES font foi.

Les personnes qui n'auront pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements ou utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours.

DIALOGUES se réserve le droit de procéder à toute vérification concernant l'application du Règlement. Notamment, toute inscription comportant des coordonnées fausses, erronées ou incomplètes sera considérée comme nulle et sera, de ce fait, écartée de la participation au Concours.

La qualité de gagnant ne peut être valablement attribuée à une personne ne remplissant pas les conditions prévues au Règlement.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Concours, le ou la participant e doit :

- Remettre une production qui répond aux conditions suivantes :
 - o Texte rédigé en langue française
 - o Comptant au maximum 5 000 signes espaces compris
 - o Production inédite du ou de la participant e
 - o La production est libre : texte seul, sans images, illustré, poème, bande dessinée, vidéo, chanson, arts plastiques sont acceptés.
- Transmettre le Manuscrit au rayon jeunesse de la librairie Dialogues (Parvis Marie-Paul Kermarec, 3 Sq. Mgr Roull, 29200 Brest), ou au rayon livres des Enfants de Dialogues (1 Place de la Liberté, 29200 Brest), ou encore aux Curiosités de Dialogues (Aux Capucins) où une urne de dépôt des productions sera mise à disposition ou encore à l'adresse suivante embouquineurs@librairiedialogues.fr
 - o Si le manuscrit est envoyé au format numérique, les formats acceptés sont les suivants : .doc, .docx, .pdf., .mp4 et l'objet du mail doit indiquer "Concours rentrée des Embouquineurs"
 - o Aucun manuscrit écrit de manière manuscrite ne sera accepté, sauf pour la BD.
 - o Renseignez les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe, téléphone et adresse mail
 - o Le représentant légal du participant mineur, autorise la participation du mineur au concours, et consent au traitement des données personnelles du mineur ainsi que l'acceptation du règlement du présent concours.
 - Tout dysfonctionnement ou toute indisponibilité de la boîte mail du Concours au cours de la durée du Concours pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société ne pourra engager la responsabilité de la Société.

Article 5 : La dotation

Quatre gagnant·e·s seront désigné·e·s : un·e pour le niveau CP, un·e pour le niveau CE, un·e pour le niveau CM et un·e pour le collège. Les gagnant·e·s recevront en octobre 2023 un lot de trois livres issus de la sélection actuelle du Prix des Embouquineurs, correspondant à son niveau scolaire.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans

que sa responsabilité ne puisse être engagée. Le jury aura tout pouvoir pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Ces lots devront être retirés en magasin, dans un délai de trois mois, suivant l'annonce faite aux gagnants, sur justificatif de pièce d'identité. Passé ce délai, les lots resteront la propriété de la société organisatrice.

Article 6 : Sélection des gagnants

Seront déclaré·e·s gagnant·e·s les Participant·e·s inscrit·e·s selon les modalités définies aux articles 3 et 4 du Règlement et qui seront sélectionnés par un jury parmi les inscrits à concurrence du nombre de lots à attribuer.

Composition du jury :

- Jérémy Le Pouëzard, responsable du rayon littérature jeunesse à la librairie Dialogues;
- Laura Benoît, libraire jeunesse à la librairie Dialogues
- Pascale Thammavongsa, responsable du rayon littérature jeunesse aux Enfants de Dialogues
- Mona Grall, libraire jeunesse aux Enfants de Dialogues
- Léna Quéran, responsable événementiel jeunesse à Dialogues

Article 7 : Force du présent règlement

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement par un e participant e entraînera l'annulation immédiate de sa participation.

Le présent règlement sera consultable sur le site internet www.embouquineurs.jimdofree.com pendant toute la durée du Concours.

Une copie du règlement peut être adressée à chacun·e des participant·e·s sur simple demande au rayon Jeunesse de la librairie Dialogues, au rayon livres des Enfants de Dialogues ou par mail à l'adresse suivante : embouquineurs@librairiedialogues.fr en indiquant l'intitulé du concours (Concours La rentrée des Embouquineurs) dans l'objet du mail.

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

En cas de modification du présent règlement par la Société, un avenant sera publié par annonce en ligne sur le site <u>www.embouquineurs.jimdofree.com</u>. Cet avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

Article 8 : Droit à l'image

Les participant·e·s autorisent la société organisatrice à communiquer sur son site ou supports de communication interne et/ou externe et dans un cadre exclusivement

professionnel, leur nom, prénom et productions réalisées à l'occasion de cette opération. Ces productions (sauf cas exceptionnel) pourront être exposées sur les sites et réseaux sociaux des Embouquineurs et de la société Dialogues. Les gagnant·e·s et leurs productions pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

La diffusion des productions représentant les gagnants du jeu concours sera réalisée à titre gratuit.

Les productions ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Article 9 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le ou la participant e bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le/la concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Article 10 : Loi applicable

Le Règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Règlement sera de la compétence des tribunaux de Brest.